

**Bulletin d'inscription – NON-ADHERENTS**

Exposition **A 2 mains....demain**

**Galerie ARTE BELLO, 27 novembre-9 décembre 2017**

- ❖ Date d'inscription : **30 octobre, dernier délai**
- ❖ Remise de la liste, des photos, des noms, des prix, de la taille : **3 novembre, dernier délai**
- ❖ Date de dépôt des objets : **samedi 25 novembre**
- ❖ Heures de dépôt : **de 9h30 à 11h30** (attention ! la galerie ferme ses portes à 11h55)
- ❖ Lieu de dépôt : **Galerie Arte Bello, 30 rue Auguste Brun, Nouméa**

**NOM :**

**Tél :**

**email :**

Participation forfaitaire aux frais d'organisation **pour les deux semaines d'exposition**  
**10.000 F par mètre de cimaise ou par plot**

Nombre de **mètres de cimaise** souhaité/s .....

Nombre de **plots** souhaités : .....

**TOTAL : 10.000F x ..... = ..... F**

nombre	Taille Hauteur x Largeur	Titre	Support	Prix demandé
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				

*S'il y a plus de 12 objets en tout, merci de remplir une 2ème feuille*

**Chèque N° :** .....

**Banque** .....

**J'ai lu et accepte les termes du contrat fourni avec le présent bulletin d'inscription**



**J'ai lu et accepte les termes du Cahier des charges (voir site [arcane-noumea.com](http://arcane-noumea.com))**



*\*En cas d'impossibilité de respecter les jours et les horaires, merci d'envoyer un mail à [arcane.noumea@gmail.com](mailto:arcane.noumea@gmail.com) ou de téléphoner au 89 24 43 de manière à ce qu'une solution puisse être trouvée conjointement.*

# A 2 mains...demain

Galerie ARTE BELLO, 27 novembre – 9 décembre 2017

## Contrat pour l'exposition NON-ADHERENTS

### Le thème

**Demain...** sous toutes ses formes, visions et créations, figuratives, matérielles, imaginaires, fantastiques, futuristes, cosmiques, ... seul(e)s ou .... **à 2 mains !**

### Les œuvres

- 1) L'artisanat sera de mise, conformément aux statuts de l'association, mais les œuvres de professionnels sont les bienvenues, aux conditions indiquées dans le *Cahier des Charges*.
- 2) Le nombre d'œuvres acceptées sera dépendant du volume total et donc de la place disponible pour tous, selon les dates d'inscription et la décision du comité de sélection.

*Nota bene* : Par 1 mètre de cimaise, on entend l'espace nécessaire à la présentation des œuvres **y compris** l'espace nécessaire entre chaque œuvre et/ou l'espace de l'exposant voisin.

*Ainsi, sur une cimaise de 1m, un tableau unique devra avoir **60 cm** de large au maximum (+20 cm libres de chaque côté) ; deux tableaux moins larges seront, de plus, espacés entre eux de 20 à 30cm selon le cas.*

### Les dates

- 1) Pré-inscriptions :
  - dès que possible et avant le **30 octobre 2016, dernier délai.**
- 2) Date limite de remise des dossiers d'inscription :
  - **3 novembre 2016, dernier délai**
- 3) Réunion et décisions du comité de sélection :
  - **4 novembre 2016**
- 4) Dépôt des œuvres :
  - Samedi **25 novembre 2016**, de 10h à 11h45 à la galerie Arte Bello (attention, fermeture 12h)
  - Lundi **27 novembre 2016**, à 9h
  - En cas de difficulté, prendre contact avec ARCANE la semaine précédant l'exposition.
- 5) Retrait des œuvres :
  - Samedi **9 décembre 2016**, de 10h à 11h45

### Conditions générales d'exposition

ARTE BELLO, galerie d'art, met à la disposition de l'Association **ARCANE**, par contrat de location, sa salle des ventes, située 30, rue A. Brun, pour l'exposition des œuvres sélectionnées par le comité, du lundi 27 novembre au samedi 9 décembre 2017.

Toutes les œuvres, de toutes factures et de qualité et originales seront acceptées à l'exposition sous réserve de la décision finale du comité de sélection et en fonction de la taille et de l'espace réservé. **ARCANE** prend en charge la location de la galerie, les frais de promotion de l'exposition, les documents à proposer au public, les invitations, le cocktail de vernissage.

Tous les participants s'engagent à fournir, **le 3 novembre 2016**, dernier délai :

- la liste de dépôt des œuvres qu'ils désirent exposer en fonction des équipements réservés, dans l'ordre de priorité ; devront être fournis la taille, une brève description ou un titre, ainsi que le prix qu'ils souhaitent obtenir pour chaque œuvre.
- le règlement de leur inscription, par chèque au nom d'ARCANÉ.
- les fichiers numériques de chacune de leurs œuvres, pour identification indispensable.

Toutes les ventes se feront au nom d'ARCANÉ qui détermine le prix public affiché (prix artiste + 20% environ, conformément aux termes du Cahier des charges des expositions publié sur le site).

L'œuvre vendue, l'association reversera intégralement aux participants le prix qu'ils auront indiqué dans la liste de dépôt et selon les conditions indiquées dans le *Cahier des charges*.

### Conditions particulières

L'installation de l'exposition sera assurée par le comité de sélection. Les tableaux devront être obligatoirement équipés d'un filin/cordelette pour pouvoir être placés sur les crochets de la galerie.

ARTE BELLO fournit les cimaises et les attaches : aucun autre moyen de fixation ne pourra être utilisé sur les murs et les modules. Elle fournit également, ainsi qu'ARCANÉ, les plots ou les meubles pour les objets 3D.

Aucun appareillage électrique, aucun mobilier, ne pourra être installé sans l'accord d'ARTE BELLO qui contrôlera les installations et les locaux avant et après l'exposition.

Les heures d'ouverture de la galerie sont de 9h à 18h jusqu'au vendredi et le samedi de 9h à 12h.

Les exposants devront retirer les objets non vendus le samedi 9 décembre, à partir de 10h et jusqu'à 11h45.

ARCANÉ fera en sorte que les ventes soient assurées en permanence par ses membres pendant l'exposition. Les artistes seront toujours les bienvenus.

\_o\_o\_o\_o\_o\_